



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Portant

INTERRUPTION ET RESTRICTION DE CIRCULATION
Sur la route départementale D341
Sur le territoire des communes de **DESVRES** et **LONGFOSSÉ**
hors agglomération

TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT PAR UN ENDUIT HAUTE ADHÉRENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, adopté par délibération du Conseil départemental du 22 juin 2015, et par arrêté du Président de Conseil départemental du 21 septembre 2015,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière du 22 octobre 1963 modifiée par des arrêtés subséquents,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande en date du 21/05/2026, par laquelle les entreprises EUROVIA PAS DE CALAIS, SIGNATURE et la MDADT du Boulonnais, en vue d'exécuter des Travaux de réfection de la couche de roulement par un enduit haute adhérence,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, de prévenir tout risque d'accidents, et de faciliter la réalisation des travaux, il convient de prendre des mesures réglementaires de circulation sur la D341 du PR 83+850 au PR 84+440 et la D341 du PR 83+590 au PR 83+850, hors agglomération,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera réglementée temporairement sur la D341 du PR 83+850 au PR 84+440 et la D341 du PR 83+590 au PR 83+850 hors agglomération sur le territoire des communes de **DESVRES** et **LONGFOSSÉ**, 2 jours entre le mercredi 27 mai 2026 et le samedi 13 juin 2026, pour permettre l'exécution des travaux sus-visés.

Article 2 : Cette réglementation consistera en :

- Interruption de la circulation sur la D341 du PR 83+850 au PR 84+440

Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place.

Dévation par la D204E4 et D52.

Plan annexé au présent arrêté.

- Restriction de la circulation sur la D341 du PR 83+590 au PR 83+850:

- Limitation de la vitesse à 70 km/h, puis à 50 km/h,
- Interdiction de dépasser,
- Interdiction de stationner sur les accotements,
- Alternat de circulation réglé par feux tricolores ou manuellement,

Article 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire d'information, d'avertissement et de jalonnement de la déviation seront posés aux frais du département, par les soins de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais, conformément à l'Instruction Interministérielle précitée

Article 4 : Il appartient à l'entreprise, si les circonstances l'exigent, d'effectuer un nettoyage de la chaussée après la fin des travaux,

et d'une manière générale, de laisser la chaussée dans un état compatible à sa réouverture à la circulation publique, dans des conditions normales de conduites et de sécurité. A défaut, le Département exécutera, aux frais et risques de l'entreprise, toutes les opérations nécessaires à la réouverture de la chaussée à la circulation publique en toute sécurité. Dans cette hypothèse, le Département pourrait engager en outre, toutes les procédures contentieuses utiles au règlement de ce différend.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Pour le Président du Conseil Départemental

Wimille,
Le 21 mai 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrice DECOBERT', is written over a faint circular stamp or watermark.

Signé électroniquement par
Patrice DECOBERT
RESPONSABLE UNITE ETUDES ET
RESSOURCES

MDADT du Boulonnais – Cer de Longfossé

Travaux de reprofilage de chaussée aux enrobes haute adhérence

Demande d'arrêt d'interruption de circulation et de restriction de circulation

Rd 341 du Pr 83+850 au Pr 84+550

Commune de Desvres et de Longfossé



Chantiers fixes

CF24

Alternat par signaux tricolores

Circulation alternée
Route à 2 voies



Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.